



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

## AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET CONSULTATION ÉCRITE  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :**

**PROJET DE RÈGLEMENT NO 1194 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NO 1035 AFIN D'INCLURE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX  
CONTENEURS DE MÉTAL**

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement sur les dispositions relatives aux conteneurs de métal.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, à la suite de la première adoption, par sa résolution numéro 2021-07-10 à sa séance du 5 juillet 2021, du projet de règlement numéro 1194 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT NO 1194 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN D'INCLURE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTENEURS DE MÉTAL, tiendra une assemblée publique de consultation le 9 août à compter de 18h30, dans la salle du communautaire située au deuxième étage du 165 avenue Centrale Nord, Stratford, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

QU'une consultation écrite aura lieu à partir du 23 juillet, et ce jusqu'à la fin de l'assemblée. Vous pouvez envoyer vos questions et commentaires à l'adresse [dg@stratford.quebec](mailto:dg@stratford.quebec).

**Le règlement vise à inclure les éléments suivants:**

- Des dispositions relatives aux conteneurs de métal.

QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

QUE ce projet de règlement est aussi accessible en ligne pour consultation publique sur le site web de la municipalité et que vos commentaires seront reçus jusqu'à la fin de l'assemblée du 9 août 2021 à l'adresse suivante : <https://stratford.quebec/avis-publics/>

DONNÉ À STRATFORD  
CE 23 IÈME JOUR DE JUILLET 2021

*William Leclerc Bellavance*

William Leclerc Bellavance  
Directeur général et secrétaire-trésorier

# PROVINCE DE QUEBEC

## MUNICIPALITÉ DE STRATFORD

### PROJET

---

RÈGLEMENT NO 1194 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN D'INCLURE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTENEURS DE MÉTAL

---

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil désire inclure des dispositions relatives à l'utilisation de conteneurs à des fins agricoles;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du \_\_\_\_\_ 2021;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

#### **ARTICLE 1**

Le règlement de zonage n° 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

L'article 7.1.1 intitulé *Forme et genre de construction défendues* est modifié afin d'ajouter ce qui suit :

L'utilisation de conteneur est interdite. Nonobstant ce qui précède, l'utilisation de conteneur est autorisée dans le cadre d'un usage agricole, pour une entreprise agricole enregistrée, aux conditions suivantes :

- Situé à au moins 60 m de tout chemin;
- Non visible de tout chemin. Devant l'impossibilité de répondre à cette condition, le conteneur devra être recouvert en respectant les dispositions de l'article 7.1.2 du présent règlement.

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Stratford, ce \_\_\_\_\_ 2021

\_\_\_\_\_  
*Denis Lalumière*  
Maire  
Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
*William Leclerc Bellavance*  
Directeur général /

Avis de motion :

Adoption du premier projet de règlement :

Assemblée publique de consultation :

Adoption du deuxième projet de règlement :

Demande d'approbation référendaire :

Adoption du règlement :

Certificat de conformité :

**ENTRÉE EN VIGUEUR :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_